

**Zeitschrift:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Herausgeber:** Revue de Théologie et de Philosophie  
**Band:** 10 (1922)  
**Heft:** 45

**Artikel:** Le major Davel : étude d'histoire religieuse  
**Autor:** Vuilleumier, Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-380053>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE MAJOR DAVEL

## ÉTUDE D'HISTOIRE RELIGIEUSE

---

Pour politique qu'elle fût au premier chef, la tentative d'émancipation du major Davel touche par plus d'un côté à l'histoire religieuse et ecclésiastique de notre pays. A première vue déjà, elle apparaît comme une sorte d'épilogue à celui des chapitres de cette histoire qui traite de la fameuse *Formula Consensus* de 1675 et de la recrudescence de rigueur avec laquelle la signature de ce formulaire de doctrine avait été imposée en 1722 au corps académique de Lausanne ainsi qu'aux Vénérables Classes pastorales du *Welschland*.

Ce serait pourtant dépasser la ligne de la stricte vérité que de dire, comme on l'a fait (1), que le sentiment qui animait Davel n'aurait pas été le désir de la liberté politique, mais bien plutôt celui de la liberté religieuse ; que, voyant que tous les moyens moraux avaient été employés en pure perte pour obtenir le retrait du Consensus, il se serait persuadé que Dieu l'appelait, dans ce but, à recourir

\* Présentée à la Société vaudoise de théologie, dans sa séance du 25 septembre 1922, à Cully.

(1) Edgar DU MONT, *Le Consensus dans le Pays de Vaud* (Thèse de la Faculté de l'Eglise libre du canton de Vaud) 1864, p. 20 et suiv.

à la force armée. Mais si telle n'a pas été la préoccupation dominante, pour ne pas dire la raison décisive du pieux révolutionnaire, il est hors de doute que, parmi les nombreux chefs d'accusation articulés dans son *Manifeste* et dans les explications verbales qu'il en a données lors de ses interrogatoires, ceux d'ordre ecclésiastique et religieux tiennent une assez large place à côté et à la suite de ceux d'ordre politique, juridique, économique et militaire.

Ce qui prouve d'ailleurs que les contemporains déjà constataient une connexion plus ou moins étroite entre la levée de boucliers du major de Cully et l'agitation provoquée dans tout le pays par la signature obligatoire du Consensus, — signature aggravée encore par la prestation forcée du Serment dit d'association, — ce sont entre autres les deux faits que voici.

Vers le milieu d'avril 1723 était promulgué un nouvel et dernier arrêt souverain touchant ces malencontreuses controverses doctrinales. Cet arrêt portait en substance ce qui suit (1) : De peur qu'en continuant à disputer sur la matière du Consensus on n'anime et n'échauffe encore davantage les esprits au lieu de les calmer, et « qu'il n'en résulte un embrasement et des troubles qu'on ne pourrait plus arrêter », LL. EE. ont jugé à propos, pour le bien public, de défendre très expressément, et sous peine de leur disgrâce, « de ne plus absolument parler, ni écrire, ni faire imprimer sur cette matière ». Ordre est donné en particulier à tous les ecclésiastiques du Canton et à MM. de l'Académie, non seulement de ne rien faire de semblable eux-mêmes, mais de « mettre ordre à ce qu'on laisse cette affaire en repos ». La publication de cet arrêt, rendu le 13 avril, tombait en pleine affaire Davel. Il parvenait à Lausanne un des jours qui se sont écoulés entre la clôture de l'instruction criminelle à laquelle le haut-commandant du Pays de Vaud était

(1) Voir *Actes académiques*, T. II, fol. 232. Cf. les *Mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, Amsterdam 1726, p. 397.

venu soumettre l'officier rebelle, et la comparution de celui-ci devant la cour pénale des nobles et bourgeois de la rue de Bourg. Cette coïncidence n'était certainement pas fortuite. Pas n'est besoin d'une grande clairvoyance pour deviner la raison très particulière que devaient avoir, à ce moment-là, les Excellences de Berne de redouter « un embrasement » et leur vif désir de l'*« arrêter »*, de l'étouffer si possible, en édictant cette loi du silence.

D'autre part, l'auteur anonyme, mais depuis longtemps connu, des *Mémoires tout à l'heure cités sur les troubles du Consensus*, publiés dès 1726, le ministre Barthélémy Barnaud devait bien savoir ce qu'il faisait en insérant dans son ouvrage (1) une « Relation de la singulière entreprise du major Davel ». Cet *excursus* d'une quarantaine de pages, émanant d'un contemporain qui pouvait puiser à des sources de première main et, qui plus est, d'un ecclésiastique impliqué personnellement dans les « troubles » dont il s'est fait l'historien, est le plus ancien et reste un des meilleurs résumés de ce mémorable épisode de notre histoire nationale. Malgré sa réimpression en 1805, par les soins de Fréd.-César de Laharpe, cette *Relation* n'en était pas moins tombée dans l'oubli, si bien que, lorsqu'en 1842 parut la biographie du major par Juste Olivier, Vinet, rendant compte de cette « Etude d'histoire nationale » dans le *Semeur* de Paris, pouvait écrire : « M. Olivier vient de restituer à l'histoire une des figures les plus extraordinaires et les plus touchantes dont elle puisse enrichir ses fastes ». (2)

Cependant, nous l'avons donné à entendre dès le début, l'affaire du Consensus, l'irritation générale causée par l'into-

(1) Pages 399 à 442.

(2) Le *Semeur*, T. XI, 6 avril 1842, p. 111. — Encore en 1877 le savant rééditeur de la *France protestante*, ordinairement si bien informé, surtout en ce qui concerne la bibliographie, s'exprimait comme suit à la fin de son article sur B. Barnaud : « Il avait écrit en outre une *Histoire du major Davel*, mais cet ouvrage a été supprimé avec tant de soin qu'on n'en connaît aucun exemplaire (!). Il n'en existe même plus que deux de la réimpression faite... par Fr.-C. de La Harpe » (T. I, col. 854 de la 2<sup>e</sup> édition).

lérance confessionnelle des Seigneurs de Berne et de leurs conseillers ecclésiastiques, n'est que l'un des points par où « la singulière entreprise » du major se rattache à notre histoire religieuse. A d'autres égards encore, et pour des raisons de nature plus intime, plus personnelle, une place revient de droit à ce militaire dans les cadres de cette histoire-là non moins que dans nos annales politiques. Aussi est-ce à juste titre qu'à l'occasion du prochain bi-centenaire de sa mort, il a été résolu par le bureau de notre Société de théologie de lui consacrer une séance commémorative.

A cet effet il ne saurait être question, dans l'étude qui va suivre, de retracer une fois de plus, ne fût-ce qu'en raccourci, toute l'histoire de sa vie et du sacrifice qu'il en a fait à sa patrie. Je dois supposer mes auditeurs suffisamment familiarisés avec les principaux faits de sa carrière. Encore moins attendra-t-on de ma part des renseignements inédits sur tel ou tel détail plus ou moins intéressant de sa vie extérieure. C'est du point de vue religieux et moral que nous avons à envisager notre héros, — si tant est qu'il convienne d'employer ce terme que lui-même a récusé, n'étant, disait-il, pas un païen. C'est du patriote chrétien, du caractère particulier de sa piété et de ce qu'il appelait sa mission, qu'avant tout nous avons à nous occuper. (1)

\* \* \*

(1) Principaux ouvrages consultés : en fait d'histoire générale de la Suisse, ceux de Ch. MONNARD (continuation de J. de Müller, T. XIV, et « Tableaux d'histoire de la Suisse au XVIII<sup>e</sup> siècle »), de L. VULLIEMIN (T. II), et de DIERAUER (T. IV) ; — l'Histoire de la République de Berne, par A. DE TILLIER, T. V. (en allemand) ; — les Histoires du Canton de Vaud de VERDEIL (T. III) et de M. MAILLEFER ; — en fait de monographies : outre la « Relation » de B. BARNAUD, le livre de Juste OLIVIER (1842), la Notice du colonel Ferd. LECOMTE (1850, 4<sup>e</sup> édition 1891) ; — l'article d'Eug. RAMBERT (dans le T. I<sup>er</sup> de la « Galerie suisse » d'Eug. Secretan) ; — les Notes biographiques et historiques d'Arthur LEVINSON (1896) ; — un article de M. Jacq. ADAMINA, extrait du journal « La Famille » (1897). D'autres publications moins étendues, dont plusieurs ont paru dans la « Revue historique vaudoise », seront indiquées chemin faisant.

Comme entrée en matière, nous ne pouvons mieux faire que de rappeler ceux des articles de son *Manifeste*, où Davel vient à spécifier les griefs concernant l'Eglise et la religion (1). Ces griefs peuvent se ramener au chiffre de cinq.

Le premier, c'est que LL. EE. avaient rendu toutes les charges, ecclésiastiques non moins que civiles et politiques, dépendantes des Baillis, vénales au plus offrant et dernier enchérisseur. Par ces « charges » Davel entendait principalement les fonctions de juge et d'assesseur des Consistoires. En signalant ce vice de l'organisation consistoriale à la bernoise, de ce mélange de juridiction civile et de discipline ecclésiastique, il mettait le doigt sur une corde qu'avait déjà touchée, dans son projet (encore inédit) de réformes, la Délégation des Classes (ou synode de Lausanne) de 1712. (2)

« Vous avez, disait ensuite le Manifeste, tenu une conduite généralement désapprouvée avec le clergé, par la prétendue réforme que vos députés, séculiers et d'une vie non approuvée, ont entreprise. » (Il s'agit spécialement des deux messieurs Tillier, munis de pleins pouvoirs pour extorquer signature et serment aux académiciens lausannois et exercer de la sorte une pression sur les membres des Classes pastorales). « L'Académie de Lausanne était censée fleurissante et bien composée. » Suit une allusion personnelle au Recteur de cette école savante, le philosophe Jean-Pierre de Crousaz : « esprit sublime qui a remporté des prix d'honneur » à l'étranger, mais qui, « au lieu de recevoir des marques de distinction », avait été « le premier en butte » aux manœuvres employées par les seigneurs députés pour obte-

(1) Voir OLIVIER, p. 10 et suiv., VERDEIL III, 112 et suiv., LEVINSON, p. 119 et suiv.

(2) Les Actes de cette « Assemblée représentative des V. Classes du Pays de Vaud, tenue à Lausanne les 13 et 14 avril 1712, en présence du noble, magnifique et très-honoré Seigneur le chevalier Sinner, Ballif de Lausanne », sont transcrits au T. II des *Actes de la V. Classe de Lausanne-Vevey*, fol. 170 et suiv. (Archives de la Commission synodale de l'Eglise nationale vaudoise).

nir la signature des articles du Consensus. S'il « n'a pu éviter de les signer, ce n'a été que par considération pour la tranquillité publique. Cette fleurissante Académie a senti tout le poids de votre absurde et sauvage domination. »

Troisième point : « Vous vous faites solliciter pendant plusieurs années pour faire de légères réparations à des cures... Les Trésoriers qui viennent au pays se bornent à la visite des caves, et ne se détourneraient pas d'un quart d'heure pour faire attention à la réparation d'une église où il pleut sur la tête du ministre et des auditeurs. » De cela, Davel pouvait parler en connaissance de cause, ayant été chargé, sept ou huit ans auparavant, par le Conseil de la commune de Villette, de s'occuper de la restauration du temple de Savigny. (1)

Le quatrième grief, renouvelé de Viret celui-là, concerne les biens d'Eglise détournés de leur légitime destination. Ces biens, « qui avaient été consacrés au service divin », étaient « réunis au domaine de LL. EE. et servaient en premier lieu à payer les pensions séculières », tandis que les pasteurs et professeurs étaient « mal payés et encore en pauvres denrées. On leur assignait le rebut des caves de LL. EE. et dans les années chétives, au lieu d'avoir en nature la part de vin qui leur était due, ils ne recevaient en argent que la moitié de sa valeur. Sur les grains, on les trompait dans la qualité et dans la mesure. Les pensions des ministres du Pays de Vaud n'allaien pas à la moitié de celles des ministres du Pays allemand. Quand un pauvre ministre avait vieilli sous le harnais, il avait pour toute récompense, et cela seulement à la fin de son ministère, une pension de 50 à 60 pistoles, dont la moitié était absorbée par un suffragant. »

Enfin, — dernier « plaintif » de cette catégorie, — les pasteurs et impositionnaires se voyaient traités « de la

(1) Voir dans la Revue historique vaudoise de 1921, p. 332 et suiv. des Extraits du mémorial du Conseil de la paroisse de Villette, 1714 à 1723, communiqués par M. le notaire Forestier, de Cully.

manière la plus légère qui se puisse exprimer ». Leur caractère ni l'estime générale n'ont pu garantir plusieurs d'entre eux d'être, pour des choses de peu d'importance, « cassés » arbitrairement et arbitrairement rétablis. D'autres, au contraire, qui ont fait de véritables écarts, qui ne veillent pas soigneusement sur leurs troupeaux, ne sont pas repris. « Vous oubliez, illustres et souverains seigneurs, que ce genre de caractère ne se doit pas ainsi manier. »

Fils et beau-frère de pasteur (1), en relation d'amitié avec plus d'un ministre digne de ce nom, fort attaché lui-même à l'Eglise de ses pères, Davel était plus compétent en pareille matière que ne l'eût été maint autre laïque de ce temps-là. En rédigeant sa liste de griefs, il ne faisait qu'appeler sans ambages de leur vrai nom des abus et des vices dont ceux qui avaient le plus directement à en souffrir n'osaient le plus souvent se plaindre que sous le manteau de la cheminée. Pour en contrôler la justesse, il suffit de compulser les procès-verbaux, souvent bien laconiques à la vérité, des corps constitués. Tout au plus trouverait-on à reprocher à l'auteur de cet acte d'accusation d'avoir cédé, ça ou là, à la tentation de trop généraliser.

\* \* \*

Ne l'oublions pas d'ailleurs : le *Manifeste*, lu d'abord en présence du Conseil de Lausanne, destiné à être ensuite lancé, depuis le pont de Guminen, à la face de LL. EE. elles-mêmes, trouve son complément dans la harangue que le patriote abandonné par les magistrats lausannois, bien plus, condamné par un tribunal lausannois, improvisa avant de livrer sa tête au glaive (2). Cette harangue, par une faveur singulière on lui avait permis de la prononcer du haut de

(1) Sur le père de Davel voir Rev. hist. vaud., III, 297 et suiv.; sur sa famille, Maxime REYMOND, ibid., XXVI, 33 sqq.

(2) Le texte en est reproduit (avec quelques variantes) dans BARNAUD, p. 426 sq., VERDEIL, p. 157 sq., LECOMTE, p. 42 sq., LEVINSON, p. 128 sq. Cf. OLIVIER, p. 129.

l'échafaud, à la condition seulement de ne rien dire sur le compte du souverain qui pût faire une fâcheuse impression sur le peuple assemblé. Il tint religieusement parole : c'est à ses propres compatriotes qu'il allait s'en prendre pour les conjurer de se corriger de leurs fautes et de leurs vices. Indirectement, il est vrai, par la force des choses, les censures atteignaient aussi le régime sous lequel ces maux avaient pu s'engendrer ou se développer.

Ce qu'il déplorait en premier lieu, c'était cette manie des procès, « si contraire à l'esprit du christianisme », que stigmatisait déjà dans un de ses premiers écrits le ministre du Saint Evangile Abraham Ruchat (1). Ce « malheureux penchant à la chicane » était une cause de ruine non seulement pour les particuliers, mais pour mainte commune qui aurait plus utilement employé ses ressources au soulagement des indigents et à l'éducation de la jeunesse. Il était cause, surtout, de la misère générale de « ces pauvres paysans qu'on traite comme des animaux destitués de raison et qui n'ont plus que le baptême pour marque de leur christianisme ».

Il en veut ensuite à ces autorités communales, tant des villes que de la campagne, à qui LL. EE. avaient remis jadis une part des biens de l'Eglise pour servir à l'entretien des édifices sacrés et de maîtres d'école, de même qu'au salut des pauvres, mais qui se conformaient fort mal à cette louable intention. Il leur reproche d'abuser de ces biens à leur propre profit. Au lieu d'en faire bénéficier leurs administrés, les personnes en charge, lesquelles souvent n'en sont pas dignes, laissent les honnêtes gens en souffrance et tolèrent que des procureurs avides foulent sans miséricorde le peuple accablé d'amendes, infligées parfois pour les fautes les plus légères.

Mais encore, qu'est-ce qui, tout à la fois, produit tant de

(1) Abrégé de l'*histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*, 1707 : « Heureux peuple, sous la douce et paisible domination d'une puissance chrétienne et réformée, si seulement ils pouvaient se délivrer de la détestable fureur de plaider ! » (p. 98 de la nouvelle édition de 1838).

désolation et y met le comble ? C'est, pour une bonne part, « le peu de religion qu'on remarque chez le grand nombre, et qui se montre dans les occasions mêmes où l'on en devrait faire le plus paraître ». Les sermons ? On y va, entraîné par la coutume, mais en sortant du temple la plupart ne savent pas même le sujet qu'on y a traité ! Le service divin ? « Comme l'intérieur n'y a point de part, il est impossible que l'extérieur ne s'en ressente. » Aussi, quoi d'étonnant s'il y règne du désordre et de la confusion ? Le chant des louanges de Dieu ? De quelle manière négligente, indécente même, ne s'en acquitte-t-on pas ? Et pourtant, c'est une des parties les plus importantes du culte chrétien, celle par laquelle on marque le mieux l'élévation de son cœur à Dieu. Et avec tout cela, on ne laisse pas d'aller à la communion ! Mais, l'esprit tout rempli de ses intérêts temporels, on y va « vide de tout sentiment de piété et d'amour pour ses frères ! »

Ce qui contribue à cette irréligion et empêche de remédier efficacement à ces désordres, ce sont, — l'orateur ne se fait pas faute de le proclamer sans détour, — les déficits du corps pastoral. A d'honorables exceptions près, MM. les ministres ne travaillent pas comme ils le devraient à l'instruction du peuple, particulièrement à celle de la jeunesse. Pour l'ordinaire ils se contentent de jouir de leurs bénéfices sans se mettre en peine de remplir leur office ; employant à se dissiper un temps dont ils devraient profiter pour augmenter leur savoir et se rendre capables d'enseigner, et, par leur mauvais exemple, faisant perdre le fruit de leurs prédications. (Il y a là comme un écho, un peu atténué, des plaintes passionnées que le piétiste Nicolas-Samuel de Treytorrens, de Cudrefin, le courageux avocat des anabaptistes bernois persécutés, avait fait entendre, quelques années auparavant, dans sa *Lettre missive à LL. EE. de Berne.*)

A cette heure suprême, notre prédicateur laïque n'a garde d'oublier MM. les Etudiants que, pendant sa détention à la

tour de Saint-Maire, on lui avait donnés pour gardes à la place des soldats attachés tout d'abord à sa personne. Ces jeunes aspirants au saint ministère, avec qui il avait pris plaisir à s'entretenir, n'étaient pas des derniers à se presser au pied de la funèbre tribune de Vidy. Il leur adresse, à eux aussi, de sérieux avertissements : « De quelle manière plusieurs d'entre vous se préparent-ils à un emploi qui exige une si grande sainteté ? C'est par une vie déréglée qui prouve qu'ils n'ont aucune vocation pour cela ». Et il les exhorte à ne plus négliger leurs études, à s'appliquer de bonne heure au service de Dieu, afin d'être un jour en état de s'opposer avec succès au relâchement des mœurs. Il leur recommande en particulier de cultiver la musique. Qu'ils apprennent à chanter les louanges du Seigneur, puisque les cantiques sacrés sont un élément essentiel du culte et servent infiniment à élever les âmes à Dieu.

En terminant, — avant de déclarer qu'il n'a de ressentiment envers personne et d'exprimer sa joie de pouvoir glorifier Dieu par le sacrifice de sa vie, — il invite ses auditeurs en général, chacun selon sa situation et sa profession, à s'acquitter mieux de leur devoir et à « se surpasser les uns les autres à mériter par une vie chrétienne l'approbation de leur Créateur », afin de n'en être pas réduits par les reproches de leur conscience à craindre la mort.

\* \* \*

De même que le Manifeste, plus encore que le Manifeste, ces *ultima verba* ne laissent pas le moindre doute sur les sentiments religieux de Davel, sur l'intérêt profond qu'il portait à l'état spirituel et à l'Eglise de sa patrie terrestre, sur le désir, le besoin qu'il éprouvait de se dévouer, jusqu'à la mort s'il le fallait, à la cause de la régénération morale de son peuple non moins qu'à son émancipation politique. Il voulait, pour parler comme Vinet, « rendre son pays à la liberté pour le rendre plus sûrement à Dieu ».

Cependant il y a en lui quelque chose de plus que le patriote chrétien ou le chrétien patriote. Il y a dans sa piété un élément, elle a, si je puis dire, des dessous qui lui impriment un caractère à part. Je veux parler de cette foi inébranlable en une vocation à lui personnellement adressée, de cette conviction profonde d'avoir été élu, envoyé en vue de son œuvre d'affranchissement, qui font de l'officier vaudois, comme disait déjà Barnaud, « un phénomène des plus extraordinaires » (1).

Ceux des contemporains de Davel qui ne voyaient pas en lui, tout uniment, un fou, ou un de ces demi-fous qui, « quoique raisonnables sur certaines matières, sont cependant destitués de raison pour l'objet qui les intéresse le plus » (2), le qualifiaient de « visionnaire », de « fanatique », d'*« enthousiaste à imagination forte »*. Et n'est-ce pas à raison de l'*« extravagance »* du rebelle, de son esprit plus ou moins détraqué, que le Conseil des Deux-Cents de Berne lui a fait grâce du poing coupé, à quoi l'avait condamné par surcroît l'aréopage de la Rue de Bourg ? (En bonne logique, LL. EE. auraient dû, semble-t-il, lui faire grâce aussi de la tête et commuer la peine de mort en celle de la réclusion dans leur hôpital de l'Isle).

En des temps plus récents on a pensé éclaircir tant bien que mal le mystère en classant le major au nombre des piétistes et plus spécialement des mystiques de ce siècle-là, tout en concédant que, parmi les chrétiens de cette sorte, il n'avait guère son pareil. Olivier, par exemple, qui dit de lui que « par ses idées personnelles sur la vocation intérieure, il devait tenir du mystique », a soin d'ajouter en note : « Il ne faut lui appliquer ce mot et d'autres semblables que dans un sens très vague, et non point dans le sens théologique et précis qui lui est attaché comme désignant quelque secte ou communauté particulière » (3). Mais que de gens se figu-

(1) *Mémoires*, p. 440; cp. p. 417.

(2) Voir la *supplique* des parents de Davel, dans les notes de Levinson, p. 111.

(3) Ouvr. cité, p. 64, note 2.

rent que tout est dit quand ils ont muni tel personnage plus ou moins énigmatique, surtout tel croyant qui ne ressemble pas à la moyenne de son espèce, de l'étiquette de « mystique » ; mot ambigu qui, à force d'être pris dans les acceptations les plus diverses et détourné de sa signification propre, finit par n'avoir plus de sens du tout !

Le fait est que depuis son retour au pays, au sortir du service étranger et à l'issue de la guerre de Vilmergue, jusqu'à sa levée de boucliers de fin mars 1723, Davel avait toujours passé auprès de ses connaissances pour un homme non seulement parfaitement sain d'esprit, mais fidèlement attaché à l'Eglise évangélique réformée de sa patrie. Rien ne semblait le différencier de tout autre chrétien pratiquant, prenant sa religion au sérieux, s'efforçant de « vivre dans le siècle présent selon la tempérance, la justice et la piété ».

Il donnait l'exemple de l'assiduité au culte public, où le chant des Psaumes, auquel il s'associait du cœur autant que de la voix, le dédommageait au besoin de ce que la prédication du ministre officiant pouvait laisser à désirer. Il apportait la même régularité, une ponctualité toute militaire, à ses dévotions particulières du matin et du soir. Que ce fût au temple ou chez lui, jamais il ne se serait présenté devant le Seigneur des Seigneurs si ce n'est en grande tenue, l'épée au côté. Il s'acquittait en homme de conscience des devoirs de sa profession : au civil, de son office de notaire ; au militaire, des fonctions dont il avait été investi au lendemain de la guerre de 1712, celles de grand-major, c'est-à-dire d'instructeur en chef et d'inspecteur d'un des quatre arrondissements des milices du Pays de Vaud. Dans tout le cercle de ses relations il était connu et respecté pour sa probité sans tache, son esprit conciliant, sa promptitude à rendre service ; ce qui le faisait demander volontiers comme arbitre et comme parrain.

Le plus beau témoignage qui pût lui être rendu au point de vue moral et social, est celui qui se rencontre dans une

lettre anonyme écrite au lendemain de sa mort, on ignore à quelle adresse. (C'est à tort qu'on l'a attribuée au bourgmestre même de Lausanne, qui s'était trouvé par hasard absent de la ville le jour de l'entrée sensationnelle du major à la tête de ses six cents hommes.)

« On ne saurait, écrivait ce contemporain, lui faire de plus grande injustice qu'en cachant ses vertus... Il était fort honnête, désintéressé, de bonne foy et porté de bonne volonté à faire plaisir à tout le monde... Il était fort poli, fort modeste, fort sobre. Enfin il était brave, intrépide comme l'épée qu'il portait à son côté. Et n'eût été la témérité du projet qu'il avait entrepris (et que l'auteur de la lettre semble avoir attribué à « sa passion pour la gloire »), à cela près, c'était un homme sans reproche... On ne saurait bonnement exprimer combien les honnêtes gens dont il faisait les délices, le plaignent, le regrettent et déplorent son malheureux sort. » (1)

Et le professeur Ruchat, qui jugeait beaucoup plus sévèrement son entreprise, qui n'hésitait pas à la qualifier de « trahison », ne pouvait s'empêcher de dire, dans une lettre à un sien parent, que « M. Davel était de tous les hommes du monde celui qu'il aurait le moins soupçonné ». (2)

Si quelque chose distinguait de ses combourgeois ce respectable célibataire de cinquante et quelques années, c'était son genre de vie retiré, son amour de l'ombre et du silence. En compagnie de deux nièces et de quelques domestiques, il passait la belle saison dans un domaine solitaire au nord-est de la Tour de Gourze (3), ne venant s'établir que pour l'hiver dans sa maison de Cully. Il ne recherchait pas la société, étant d'un caractère réservé, concentré même ; ce qui lui avait valu, auprès de voisins plus sociables et plus expansifs, la réputation d'être « un original », sans que cela

(1) Voir LEVINSON, p. 110 sq.

(2) Ibid., p. 106.

(3) Cf. Benj. DUMUR : *La grange Davel de Chosserossaz* (Revue hist. vaud., XVIII, p. 129 et suiv.).

portât préjudice à sa popularité de bon aloi, ni à son autorité morale.

De tout cela ressort qu'en ce prétendu piétiste il n'y avait rien qui sentît le sectaire, pas le moindre penchant à la dissidence ecclésiastique. Il ne fréquentait pas de convention à côté du culte officiel. Il se faisait du ministère pastoral une très haute idée et ne dénigrat pas les études de théologie. Dans sa piété, rien de sentimental. Pas trace de ce patois de Canaan que des piétistes authentiques de l'époque, — tel Samuel Lutz, pasteur allemand à Yverdon, — cultivaient *con amore*. Dans sa religion, rien non plus de systématique ; les subtilités théologiques, les controverses doctrinales n'étaient pas de son goût. « Il serait difficile, a-t-on dit (1), de le ranger exclusivement dans l'un ou l'autre des partis alors aux prises ; il n'était que du sien. » Nous savons pourtant que les pasteurs qui avaient signé le Consensus sans réserve lui étaient antipathiques (2). Les deux ministres avec qui il aimait surtout à converser pendant sa détention et qu'il pria de lui tenir compagnie durant le trajet de la Cité à Vidy, étaient de la tendance dite « modérée », qu'on pourrait appeler « libérale ». C'étaient Jean-Pierre Bergier de Pont et Théodore Crinoz de Bionnens. Le premier, pasteur au Mont sur Lausanne, après avoir été « ministre de camp » (aumônier) en Hollande, était du nombre des membres de la Classe de Lausanne qui ne consentirent à prêter le serment d'association qu'après avoir obtenu certaines « explications » de nature à mettre leur conscience à l'aise (3). Quant au second, « le major avait conçu pour lui une affection toute particulière, parce qu'il avait persisté à refuser de prêter le dit serment et de signer le Consensus » (4), et que, en conséquence, son nom fut rayé du rôle des minis-

(1) J. OLIVIER, p. 64.

(2) Voir LEVINSON, p. 109, note 151.

(3) Voir son portrait, avec une notice de G.-A. BRIDEL, dans la Revue hist. vaud. d'avril 1921.

(4) BARNAUD, *Mémoires*, p. 424, note 1.

tres dits Impositionnaires (1). Ce qui est certain, c'est que, orthodoxe ou non, le christianisme de Davel, s'il était peu compliqué, se montrait d'autant plus actif, tourné du côté de la vie pratique.

\* \* \*

Et pourtant, cette existence en apparence si unie, si rangée, offrant à peine, à ceux qui en étaient les témoins habituels, quelques traces de singularité, cachait un mystère. Le major portait en lui un secret sur lequel il ne s'ouvrait à personne.

Depuis deux ou trois mois seulement, ses plus proches s'étaient aperçus qu'il devait se passer en lui quelque chose d'extraordinaire. Il prolongeait ses veilles, multipliait ses exercices de dévotion, poussait jusqu'à l'abstinence sa sobriété coutumière, jusqu'au jeûne ses habitudes de frugalité. On l'avait surpris versant des larmes. Crise de mélancolie, supposait-on ; « larmes de joie et de ravisement », répliquait-il à qui s'inquiétait de ce changement étrange.

Pour le lui arracher, ce secret qui faisait sa joie, il ne fallut rien de moins que les interrogatoires auxquels il fut soumis par Mgr le Trésorier et Haut-commandant de Wattiveille, après qu'il eut vu son plan échouer par la faute du Conseil de Lausanne. Il fallut surtout les tortures qu'on lui infligea plusieurs jours de suite en cour baillivale, afin de lui faire dénoncer des complices que, dès l'abord, il avait déclaré ne pas avoir. Son seul complice, s'il est permis d'ainsi parler, c'était Dieu, ce Dieu qui, ne cessait-il d'affirmer, lui avait adressé une vocation spéciale, inspiré même le plan selon lequel il devait agir pour s'acquitter de sa périlleuse, mais glorieuse mission. Et l'objet de cette mission, quel était-il ? Le major s'en est expliqué dans le discours par lequel il aborda MM. du Conseil de Lausanne le

(1) Sur les vicissitudes de Th. Crinsoz et son évolution théologique, voir mes articles dans la Revue de théol. et de phil. de Lausanne, 1887.

jour même de sa subite et stupéfiante démonstration militaire (1). Il l'a définie en ces termes, non exempts d'une douce ironie : « Décharger enfin LL. EE. de Berne des soins paternels qu'elles avaient pris de gouverner leurs sujets du Pays de Vaud, mais dont Elles paraissaient ne plus s'acquitter qu'avec lassitude et avec ennui, et émanciper ce peuple, afin qu'il travaille dorénavant à se conduire par lui-même ».

Nous voici donc ramenés au problème de cette divine vocation que Davel s'attribuait.

Pour nous renseigner sur ce sujet, nous n'avons que le témoignage de Davel lui-même, tel qu'il ressort des Actes de son procès et de quelques autres sources contemporaines plus ou moins dignes de foi. (2)

Ce qui en résulte de plus clair et de plus concordant, c'est tout d'abord que la conviction d'être destiné à servir d'instrument entre les mains de Dieu remontait déjà chez lui au temps de sa jeunesse. A l'âge de dix-sept à dix-huit ans, donc vers 1688, pas longtemps avant son départ pour le service militaire, s'était produit un événement tenant du merveilleux, qui fit époque dans sa vie intérieure sans qu'il en eût jamais fait état vis-à-vis d'autrui.

Une très belle jeune fille d'origine étrangère, — « la belle Inconnue », comme on l'a appelée depuis, — était venue à La Vaux offrir ses services, en qualité de vendangeuse, à la mère du jeune clerc de notaire. Elle se trouvait avoir le don de prophétie. Sa première prédiction, il est vrai, ne s'était pas réalisée, du moins pas à la lettre. Elle avait annoncé à la veuve Davel que son fils Daniel mourrait dans trois jours et l'avait engagée à l'en prévenir. Celui-ci s'y était préparé en effet par le recueillement. Au lieu de mourir, il

(1) Voir le texte dans OLIVIER, p. 7 et suiv.; VERDEIL, p. 40 et suiv.

(2) Voir la bibliographie très détaillée de LEVINSON, p. IX-XIV. — Source d'information principale : le dossier de mille et quelques pages, intitulé : *Des Majoren Jean-Daniel-Abraham Davel von Cully im Waadtlande Rebellen-Geschaefft*, et conservé aux Archives cantonales vaudoises.

eut un évanouissement extatique dans lequel il vit des anges et entendit des voix d'en haut. « Puisqu'il n'est pas mort, dit alors l'Inconnue, c'est qu'il est réservé à de grandes choses. » Sur quoi elle se mit à lui révéler, sous des images plus ou moins énigmatiques, les principaux événements de sa future carrière militaire et l'entreprise qui devait la terminer ; entreprise dans laquelle il serait guidé par un pouvoir supérieur. Elle lui administra même une sorte d'onction comme marque symbolique de son élection providentielle. Le jeune homme s'y était d'abord refusé, par répugnance pour tout ce qui sent la superstition. Mais, gagné par le dévoilement de certains faits qu'il ne croyait connus que de lui seul, il avait fini par se laisser faire. (Tel, *mutatis mutandis*, le fils de Kish recevant l'onction du voyant de Rama.) Au bout de huit jours, la belle vendangeuse avait disparu, et personne au pays n'en entendit plus parler.

Qu'était-ce que cette mystérieuse personne, et d'où venait-elle ? On a supposé (1) qu'elle était du nombre de ces « inspirés » qui avaient émigré des Cévennes (ou plutôt du Dauphiné) et dont plusieurs s'étaient retirés dans nos climats. Cette supposition est des plus plausibles (2). Notez en effet que l'apparition à Cully de la jeune étrangère coïncide avec le moment où le pasteur Elie Merlat (un Français réfugié d'avant la Révocation, agrégé au corps pastoral vaudois dès 1680) prêchait à Lausanne son retentissant sermon sur *Le discernement des esprits*. Ce théologien, qui n'était pas le premier venu, ne croyait pas à l'origine divine de ces « inspirations » ; il les imputait, lui, à l'Esprit de mensonge. Mais il ne cache pas que son opinion n'était pas

(1) Ainsi Fréd. DE CHARRIÈRE, Revue suisse 1850, p. 776 (cité par Adamina, p. 16) ; LECOMTE, p. 9 ; le Dr Ch. MARCEL (cité par Levinson, p. 78, note 13).

(2) Quoi qu'en ait dit Jacq. CART dans un article de la Gazette de Lausanne, du 22 janvier 1896 (à propos de l'ouvrage du Dr Levinson), et en dépit du récit manuscrit, daté de 1782, qu'a récemment analysé M. Adamina (Revue hist. vaud. d'août 1922, p. 243-249), d'après lequel l'inconnue aurait été « une Sarasine » (?), ce qui équivaut sans doute à dire une Bohémienne

celle du grand nombre. La plupart de ses auditeurs étaient sous le charme des « soi-disant prophètes ». Et c'est pour refroidir l'enthousiasme que les nouvelles du Dauphiné, les récits merveilleux des Réfugiés de France sur le réveil de l'esprit prophétique parmi les Huguenots opprimés avaient provoqué au sein de nos populations romandes, que le très orthodoxe pasteur de Lausanne avait cru devoir composer, publier et répandre son sermon sur *1 Jean iv, 1.* (1)

Quoi qu'il en soit de cet épisode de la jeunesse de Davel, — épisode dont nous dirons après le colonel Lecomte (2) qu'« il ne faut pas trop l'expliquer de crainte de le profaner », — une chose est certaine, c'est que la persuasion d'être « prédestiné à une grande œuvre » à entreprendre lorsque le jour en serait venu, ne s'est jamais effacée de l'esprit du futur major. Ce qui l'avait entretenue et ravivée, c'est que les oracles de la jeune sibylle s'étaient, les uns après les autres, vérifiés par l'événement. Non seulement ceux concernant les promotions successives du jeune soldat à des grades supérieurs, mais celui, par exemple, qu'il posséderait le don de hâter, par sa seule présence, la guérison des malades, ou cet autre : qu'il ne serait jamais blessé sur un champ de bataille. Autant de signes, pour lui, de la réalité de sa vocation, bien qu'il fût le premier à reconnaître que, pour d'autres que lui-même, ces particularités ne pouvaient avoir de valeur démonstrative.

Du Piémont, où il fit ses premières armes, il avait passé aux Pays-Bas et, au bout de quelques années, ayant eu à se plaindre d'un passe-droit, au service de France. Enfin, après quelque vingt ans d'absence, il était entré dans les milices du Pays de Vaud. Nul n'ignore qu'au cours de la guerre religieuse de 1712, en sa qualité d'aide-de-camp et de sous-chef d'état-major du général vaudois de Sacconay, il contribua pour une bonne part au succès des armes bernoises.

(1) *Le moyen de discerner les esprits.* Imprimé à Lausanne en 1689, ce sermon fit grand bruit parmi les réformés de France et ailleurs.

(2) Notice citée, p. 9.

Pendant tout ce temps, cet homme de guerre qui n'avait contracté aucun des vices en quelque sorte inhérents à la vie des camps et des garnisons, avait conservé pieusement en son cœur le souvenir du mystère de sa jeunesse, attendant l'heure où il se sentirait poussé à l'entreprise par laquelle devait se couronner sa carrière.

\* \* \*

Cette heure approchait. Tout en menant la vie retirée que l'on sait, il observait d'un œil attentif ce qui se passait autour de lui, tant dans l'Etat que dans l'Eglise. Il constatait avec douleur les abus invétérés et sans cesse croissants de l'administration bernoise dans tous les domaines. Il s'effrayait de leurs effets néfastes sur le peuple qui en était la victime, et ouvrait l'oreille aux échos qui lui revenaient de son sourd mécontentement. « Est-il possible, se disait-il, que Dieu veuille laisser les choses éternellement dans un état aussi déplorable ? »

Et à mesure qu'il se laissait aller à ces tristes pensées, la conviction s'imposait à lui avec une force grandissante que l'heure de la délivrance ne pouvait tarder à sonner ; plus que cela, qu'il était de son devoir à lui de se dévouer à cette œuvre libératrice ou, pour parler son propre langage : que c'était à lui personnellement que Dieu avait « fait la grâce de le choisir » pour en être l'instrument. Devoir patriotique et mission religieuse, amour pour ses frères et obéissance à Dieu : pour sa conscience c'était tout un.

Plus d'une fois, pourtant, il lui arrivait de se demander avec angoisse s'il était dans le vrai, s'il ne serait pas en proie à quelque illusion. Aussi l'objet de ses prières les plus ardues était-il d'être « détourné de son dessein si celui-ci ne devait pas contribuer au bonheur de sa patrie, et de se conduire en telle sorte qu'il ne fît rien de contraire à la volonté suprême » (1). Au moment de son arrestation on

(1) BARNAUD, *Mémoires*, p. 417.

trouva sur lui le texte d'une de ces prières, toute d'humilité profonde et d'entièbre soumission. Mais il avait beau se scruter devant Dieu, loin d'être ébranlé dans son projet, il « s'y sentait de plus en plus entraîné et comme forcé par un pouvoir supérieur ».

Ce projet, à l'entendre, l'occupait depuis longtemps déjà. Tout porte à croire, cependant, qu'il ne fut définitivement conçu qu'au cours des trois derniers mois qu'il passa à Cully. Ce dut être à l'époque où ses proches constataient dans ses habitudes et son état d'esprit le changement dont nous avons parlé. C'est alors, depuis janvier 1723, qu'il se sera mis à rédiger son Manifeste et à préparer le discours qu'il se proposait d'adresser au Conseil de Lausanne pour le gagner à sa cause, ou plutôt, à celle de la patrie vaudoise. Et c'est alors aussi qu'il aura arrêté les détails de son plan de campagne.

Ce plan, — « naïvement sublime » comme on l'a appelé (1), en ce que son auteur se réservait à lui seul tous les risques et périls de sa mise en œuvre, — était basé sur une double supposition. Il se fondait, d'une part, sur la persuasion, la quasi-certitude que Davel avait de la faiblesse du gouvernement qu'il s'agissait d'affronter ; de sa faiblesse réelle en dépit de sa puissance apparente. Et cela à cause de l'abandon auquel il se verrait réduit, non seulement de la part de ses confédérés tant protestants que catholiques, tous jaloux de sa prépondérance, mais de la part de ses propres sujets allemands, qui n'avaient guère moins à se plaindre de lui que ses sujets du pays romand. D'autre part, — et c'était là le point faible, le côté le plus problématique du plan, — il reposait sur la confiance en l'appui du Conseil de Lausanne lequel, après un moment d'ahurissement, ne manquerait pas de se prononcer en faveur de l'indépendance et, par son exemple, entraînerait les autres villes et communes du pays. Ce qui favoriserait d'ailleurs le soulèvement et

(1) Eug. RAMBERT, art, cité, p. 561.

permettrait à la troupe d'élite de La Vaux, grossie des contingents des autres arrondissements militaires, d'occuper sans coup férir le pont de Guminen et de tenir la capitale en échec, c'était l'absence momentanée, aux environs de Pâques, de tous les Baillis obligés de se rendre à Berne pour la session annuelle du Grand Conseil. Si Lausanne marchait, le succès était assuré ; si Lausanne se récusait, le coup serait manqué. Il apparaîtrait que lui, Davel, se serait mépris sur l'heure propice, mais au moins serait-il, lui seul, victime de l'affaire, et il n'en reviendrait pas moins, espérait-il, quelque avantage à sa patrie.

Au dire du candide révolutionnaire, ce mode d'exécution lui avait été inspiré de Dieu non moins que l'entreprise elle-même. Et la preuve qu'il en alléguait (1), c'est précisément, comme on le lui faisait observer, que la tactique adoptée n'avait pas le sens commun, qu'elle était « contraire à toutes les règles de l'art militaire » à lui bien connues. « Mais, ajoutait-il, il n'avait rien osé y changer, convaincu qu'il était que la Providence de Dieu, qui sait tirer la lumière des ténèbres, saurait bien amener son plan aux fins qu'elle s'était proposée. » Tout soldat qu'il était, Davel avait pris pour mot d'ordre et pour critère le *credo quia absurdum* d'un théologien dont il n'avait sans doute jamais entendu parler.

Et quand tel des ecclésiastiques qui le visitaient dans sa prison lui objectait que Dieu n'aurait pu conseiller, combien moins inspirer la révolte contre les autorités constituées, il ne se faisait pas scrupule de répliquer :

« Dieu, qui a fait les lois générales, peut bien en dispenser quelques personnes dans certains cas particuliers où sa sagesse le trouve nécessaire et lorsque c'est pour l'avancement des souverains eux-mêmes. Abraham fit-il difficulté d'offrir à Dieu son fils unique sous prétexte que Dieu défend le meurtre et l'homicide ? Si ce patriarche eût raisonné comme

(1) Cp. BARNAUD, p. 414 et suiv.

on voudrait que je l'eusse fait à l'égard de ma vocation, il n'aurait pas manqué de conclure qu'il y avait de l'illusion dans l'ordre qu'il avait reçu du ciel. »

Pour lui, Davel, il n'y avait pas plus d'illusion à cet égard que pour le patriarche dont il avait l'honneur de porter le nom à côté de celui du prophète Daniel. Aussi, malgré son échec, ne mit-il pas un instant en doute la réalité de sa vocation. Il en voyait même de nouvelles preuves, non seulement dans les « voix » qui se faisaient entendre à lui jusque dans sa prison, mais dans le fait que les plus cruelles tortures n'avaient été capables de lui arracher aucune plainte, ni même d'altérer le moins du monde la sérénité de son esprit. Une « force d'âme presque surhumaine » comme celle-là ne pouvait lui venir que de Celui qui l'avait marqué de son sceau. — « Si, disait-il, j'eusse résisté à ma vocation, j'aurais été bourrelé pendant tout le temps de ma vie, et au lieu de la tranquillité dont je jouis présentement, qui sait même si Dieu, pour punir ma désobéissance, ne m'aurait pas fait périr d'une mort subite et n'aurait pas envoyé mon âme en enfer ? » — Sommé, à l'instant d'aller recevoir le coup de mort, de demander pardon de son crime à Dieu et à l'autorité, il déclara encore n'avoir à ce sujet « aucun repentir ».

Ainsi, jusqu'à son dernier souffle, il demeura convaincu d'avoir été fidèle à une mission providentielle. Il crut pouvoir se rendre le témoignage qu'en procédant comme il avait fait et en subissant la conséquence, non pas avec résignation, mais avec joie, il agissait pour la gloire de Dieu non moins que pour le bien de son pays. Sa mort lui apparaissait comme un martyre.

\* \* \*

Il n'en est pas moins vrai que tout cela constitue une énigme dont le dernier mot n'est pas dit et ne le sera sans doute pas de longtemps. Car enfin, dans ce plan qu'avec

une bonne foi dont on n'a aucun motif de douter Davel faisait remonter directement à Dieu, il est impossible de ne pas discerner des éléments dont l'origine humaine ne saurait faire de doute. Le rassemblement de ses trois compagnies et leur acheminement de Cully à Lausanne sous prétexte de revue et sur de prétendus « ordres secrets de LL.EE. », n'étaient pas allés sans quelques accrocs à la pure vérité. Et dès le second jour de l'exécution les calculs de notre idéaliste se sont trouvés, à l'épreuve, entachés d'erreur : l'une des suppositions sur lesquelles reposait tout son plan — la plus généreuse, mais la plus hasardeuse des deux — s'est dérobée sous ses pieds au contact de la prosaïque et triste réalité. Il s'était manifestement trompé en supposant ces Messieurs du Conseil de Lausanne susceptibles de s'élever à la hauteur de son propre enthousiasme. Il est vrai que lorsqu'il s'en aperçut, qu'il se vit réduit à rendre son épée à l'officier venu pour l'arrêter, rien ne trahit chez lui le déappointment, à peine la surprise.

Dans cette persistante, cette imperturbable assurance d'être l'exécuteur d'une mission d'en haut, qui se fera fort de démêler ce qu'il y avait de réel et d'imaginaire, d'impulsion vraiment divine et de préméditation humaine ?

Pour élucider le problème, les uns auront l'idée de recourir à des hallucinations, à l'auto-suggestion, à je ne sais quelle autre hypothèse de psychologie scientifique. N'étant pas expert en pareille matière, nous n'osons nous aventurer sur ce terrain, laissant aux spécialistes le soin de s'orienter dans ce clair-obscur. Peut-être tel de nos modernes psychanalystes se laissera-t-il tenter par un « sujet » qui semble digne de tout leur intérêt. Mais encore, est-il bien certain qu'au bout du compte nous en serions beaucoup plus avancés ? que le mystère serait, sinon percé à jour, du moins notablement éclairci ?

En attendant, et faute de mieux, d'autres en appelleront, comme on l'a déjà fait, à des analogies historiques. Et, à moins de voir a priori dans le cas de Davel un phénomène

« unique en son genre », quoi de plus naturel en effet que de chercher dans l'histoire à nous connue des figures offrant quelque ressemblance avec la sienne ? Sans parler d'un Nicolas de Flue dont on a dit (1) que « pour la beauté morale et la profondeur du sentiment religieux qui anima toute sa vie », Davel n'a pas d'autre rival dans notre histoire nationale, n'a-t-on pas rappelé maintes fois à son sujet que Socrate, le plus sage des Grecs, que l'héroïque pucelle d'Orléans ont eu ce qu'ils appelaient « leurs voix » ; que celle-ci en particulier, touchée des malheurs de la France, ne fut pas moins convaincue qu'il ne l'a été, d'avoir reçu d'en haut la mission de libérer sa patrie ?

\* \* \*

Une fois qu'on invoque les analogies, nous sera-t-il permis de demander pourquoi on ne remonterait pas plus haut encore le cours de l'histoire ? Pourquoi se ferait-on scrupule d'évoquer le souvenir de telles figures de l'Ancien Testament ? Certains prophètes hébreux, ardents patriotes s'il en fut, n'ont-ils pas eu leurs « visions » et leurs « auditions » ? Sans prétendre leur assimiler de tout point notre inspiré vaudois, est-il téméraire de dire que, par le courage moral et le franc-parler qui les caractérisent, le Manifeste de ce dernier et sa harangue sur l'échafaud de Vidy font songer à plus d'un réquisitoire des anciens envoyés de Dieu contre les péchés de leur propre peuple, contre les abus et les vices des rois, des grands Seigneurs de Samarie ou de Jérusalem ainsi que de certains conducteurs spirituels de leur temps à eux ? Un Esaïe n'a-t-il pas parlé, lui aussi, d'un « plan étrange », d'une « œuvre inouïe » que l'Eternel lui avait révélés et qu'à son tour il annonçait, au mépris de la « sagesse » humaine, autrement dit, en dépit du sens commun, à qui voulait l'entendre ? Et ne sait-on pas que les

(1) Alex. DAGUET, *Histoire de la Confédération suisse*, 7<sup>e</sup> édition (1880), T. II, p. 215.

échecs extérieurs, qui n'ont pas été épargnés à ces voyants, les désaveux réels ou apparents que leur a infligés plus d'une fois le cours des événements, n'ont pu ébranler le moins du monde leur foi en une vocation et une inspiration divines ? « Le Seigneur Yahwé a parlé ; comment ne pas prophétiser ? »... Que si la vision tarde « à s'accomplir, attends avec confiance : elle se réalisera certainement ? »... « Ce que sa bouche a dit sa main l'accomplira. »

Et pourquoi ne pas remonter plus haut encore, jusqu'à ces « hommes de Dieu » de l'âge héroïque d'Israël, ces « juges », comme on a coutume de les nommer, ces « libérateurs » pour les appeler de leur vrai nom, dont on raconte que le souffle de Yahwè les suscitait, s'emparait d'eux, les poussait à agir ? A ce Gédéon, par exemple, zélateur pour Dieu et la patrie, qui, d'après la version la plus ancienne de son histoire, n'a voulu, lui déjà, entrer en campagne, se mesurer avec les oppresseurs madianites, qu'à la tête de trois faibles compagnies des milices d'une des tribus d'Israël ?

Nous nous sentons d'autant plus autorisé à chercher nos points de comparaison dans les annales de l'ancien « peuple de Dieu », que la religion de Davel, — chose qu'on n'a pas assez relevée jusqu'ici, — était imprégnée à un haut degré, comme celle d'ailleurs de nombre de ses contemporains de confession réformée, de la sève spirituelle de l'Ancien Testament. Son livre de chevet n'était-il pas le livre des Psaumes ?

Je n'ignore pas ce qu'Adolphe Lèbre a écrit au sujet du caractère et de la ligne de conduite de notre héros : (1)

« Cette douceur de vierge et ce mâle courage, ce zèle de la justice et cette plénitude de charité, ce calme que donnent une bonne conscience, les pensées éternelles, la certitude de n'avoir pas souffert en vain : tout cela est à la ressemblance de Jésus-Christ, et nul homme plus que cet étrange

(1) Revue suisse, de 1845.

révolutionnaire ne fut animé de l'esprit de paix, d'obéissance et de pardon. »

Je ne disconviens pas de la part de vérité contenue dans cette esquisse. N'empêche que tout ce que nous savons de Davel nous le montre animé de l'esprit des prophètes et des psalmistes plus encore que pénétré de celui des évangélistes et des apôtres. Il nous paraît être de la lignée de ses patrons Abraham et Daniel plutôt que de la famille de son parrain saint Jean. Ses prières (1) nous le montrent prosterné aux pieds de « l'Eternel, le Grand Dieu tout puissant, Créateur du ciel et de la terre, qui gouverne toutes choses par sa divine Providence, et qui dispose des événements suivant qu'il le trouve expédié pour sa gloire et le bien de ses enfants », plutôt qu'en relation intime avec Dieu notre Père en Jésus-Christ. Le nom même du Sauveur, c'est à peine s'il se rencontre dans les quelques écrits qui nous restent du major et les propos qu'on rapporte de lui. N'est-ce pas dire, pour employer notre jargon théologique, que sa religion, si chrétienne qu'elle fût en fait, était plus théocentrique que christocentrique ? Sous ce rapport il ne semble pas que le catéchisme d'Heidelberg, qu'il devait pourtant avoir appris au collège de Lausanne, ait creusé un sillon bien profond dans son esprit.

Militaire en tout et partout, attentif et fidèle à la consigne, il s'est levé à la voix de son commandant en chef, l'Eternel des armées, et il est allé de l'avant sans bien se rendre compte de ce qu'il avait mis du sien dans l'exécution de l'ordre qu'il était persuadé d'avoir reçu.

\* \* \*

En résumé donc, jusqu'à nouvel avis, il nous est impossible de voir en Davel un piétiste au sens spécifique du mot ; le dire « puritain » serait déjà plus admissible. Les ecclésiastiques qui paraissent lui avoir le mieux convenu

(1) Voir entre autres celle que cite OLIVIER, p. 68, note.

appartenaient, nous l'avons déjà dit, au parti des « modérés ». On désignait par là les adeptes de cette orthodoxie mitigée, élargie, plus biblique que confessionnelle, mettant l'accent principal sur la pratique des vertus chrétiennes, que représentait alors en Suisse le *trifolium* Werenfels-Ostervald-Turrettini. Dans l'Eglise et l'Académie de Lausanne cette tendance avait pour porte-voix des hommes de valeur tels que les professeurs J.-Pierre de Crousaz et Georges Polier de Bottens, le doyen Gabriel Bergier, sans oublier le pasteur de Saussure (celui-là même à qui échut la pénible mission de communiquer à Davel la sentence du souverain et qui, le lendemain, appelé à faire du haut de l'échafaud le sermon d'usage, trouva le moyen de parler avec éloge du pieux rebelle qu'on allait décapiter). (1)

Pour ce qui est du mysticisme de Davel, à coup sûr ce n'était pas celui de la quiétiste Madame Guyon, bien que celle-ci comptât plus d'une ouaille dans nos parages. Ce n'était pas davantage celui de ces Illuminés anglo-saxons et teutons qui se croyaient favorisés de nouvelles lumières concernant le monde supraterrestre, et qui, eux aussi, avaient fait quelques prosélytes dans nos petits cercles de piétistes. Si mystique il a été, c'est plutôt à la façon de certains Inspirés, de ceux du Dauphiné et des Cévennes entre autres, auxquels il s'apparentait, selon toute probabilité, par l'intermédiaire de la mystérieuse Inconnue de son jeune âge. On sait que les Camisards déjà, pour s'affranchir, eux et leurs frères en la foi, du joug de la tyrannie royale et cléricale, n'avaient pas hésité à prêcher au nom de Dieu le recours aux armes. Entre lui et ces Inspirés militants il y avait pourtant cette différence, toute à son honneur, que s'il entra en campagne à la tête d'une troupe armée, il interdit absolument à ses hommes d'emporter avec eux des munitions. L'uniforme et des fusils, oui ; même quelque peu de

(1) Sur la carrière ecclésiastique de Louis-César de Saussure et son rôle dans l'affaire du Consensus, voir la Revue hist. vaud., 3<sup>e</sup> année (1895) p. 321-329.

cavalerie ; mais pas de poudre ni de plomb ! S'il n'eût dépendu que de lui, il n'y aurait pas eu une goutte de sang versé. Tout ce serait borné à une imposante démonstration militaire, suffisante, croyait-il, pour impressionner, pour faire venir à composition le souverain des bords de l'Aar et pour procurer ainsi à sa chère patrie de Vaud la liberté politique et religieuse qu'il ambitionnait pour elle.

Cette conclusion est, à peu de chose près, celle à laquelle est arrivé de son côté l'historien du piétisme dans les églises réformées de Suisse, M. le pasteur et professeur Hadorn, un des rares Bernois qui aient su rendre justice à notre héros, disons mieux à notre prophète national. Libre à lui, après cela, de nous décocher pour finir, à nous Vaudois, ce trait, pas bien méchant : « Les fils de ceux qui tuèrent le prophète ont orné son tombeau et lui ont érigé une statue ». (1)

\* \* \*

Arrivés au terme de cette étude, nous prêterons encore, si vous le voulez bien, pendant quelques minutes l'oreille à la voix d'un autre champion vaudois de la liberté civile et religieuse, à qui une postérité reconnaissante a consacré parallèlement une statue. Vous avez nommé Alexandre Vinet, l'auteur de ces pages sur Davel, enfouies dans la volumineuse collection du *Semeur* de Lutteroth, auxquelles il a déjà été fait plus d'un emprunt dans ce qui précède. Il ne sera pas hors de propos ni sans réel intérêt d'en exhumer quelques citations de plus.

C'est, nous l'avons dit, à l'occasion du livre de Juste Olivier que notre éminent littérateur et moraliste a été amené à s'occuper du martyr de Vidy ; de cette « grande âme, dit-il, dont l'histoire mérite toute l'attention du philosophe, du philosophe chrétien surtout, pour qui la grandeur ne relève pas plus de l'espace que la vérité ne relève de la du-

(1) *Geschichte des Pietismus in den schweizerischen reformierten Kirchen* (1901), p. 240 et suiv.

rée » ; — de ce « héros que la sphère étroite, le cadre un peu petit où la Providence l'a confiné, ne rapetisse qu'aux yeux du vulgaire. »

Apparemment Vinet n'a connu Davel que par Olivier. C'est par les lunettes colorées de ce collègue et ami, poète autant qu'historien, qu'il a contemplé son image. Nous ne serons dès lors pas trop surpris s'il lui est arrivé — à mon humble avis du moins, — de dresser à l'effigie du major, si grande, si noble soit-elle, un piédestal décidément trop élevé, à la fois, et trop isolé. Reprenant à son compte la comparaison avec la vierge d'Orléans, peu s'en faut que du pieux et patriotique enfant de La Vaux il ne fasse un saint.

« Le major Davel, écrira-t-il, c'est Jeanne d'Arc, et non pas simplement Jeanne d'Arc en homme ; ce mot ferait mal comprendre Davel ; je dirais bien plutôt en ange, si j'osais. C'est la même pureté, le même dévouement, la même douceur ; je me trompe : Davel est plus doux encore que Jeanne... Pour la pureté des pensées et des mœurs il a quelque chose d'absolument virginal. »

Voici, en revanche, qui me paraît davantage dans la note juste, plus en harmonie avec la réalité historique et, ce qui n'y gâte rien, écrit comme à l'ordinaire de main de maître :

« Ce mystique (les vieux soldats qui deviennent chrétiens le deviennent aisément de cette façon) a des vues pratiques, au point de vue temporel, et des desseins précis. Cet homme si doux est entreprenant et résolu. Cet homme de paix est un révolutionnaire, mais qui croirait trop payée, si elle l'était d'une goutte de sang, la plus heureuse des révolutions. Il sera prodigue de son sang, mais avare de tout autre. »

Et plus loin :

« Il n'y avait que deux choses bien arrêtées dans son esprit : la volonté de sauver son pays et celle de le sauver par de certains moyens et d'aucune autre manière. Ce conspirateur est un martyr qui sera heureux de délivrer son pays et heureux encore, en n'y réussissant pas, d'avoir rendu témoignage... Folie ou non, quiconque, ayant suivi dans leur cours cette vie et cette entreprise, verra Davel, avec sa douceur angélique, monter sur son glorieux échafaud, sentira son cœur profondément remué et (pour employer une expression de Froissart) « s'en ira l'adorer de pitié. »

Et, avant de mettre le point final, cet alinéa encore :

« Davel, à ce dernier moment, croyait-il avoir échoué ?... Quel martyr véritable ne croit pas humecter de son sang les semences de l'avenir ?... On n'eût pu faire douter Davel de son espérance ; et si tout ne prouvait pas jusqu'à l'évidence que l'amour de la gloire n'entra pour rien dans sa généreuse entreprise, on trouverait ses sentiments, à son heure suprême, parfaitement exprimés dans les beaux vers qui brillent en lettres d'or sur son monument (celui de Cully) :

« A son pays esclave offrant la liberté,  
Comme un héros antique il mourut seul pour elle,  
Et, pieux précurseur de notre ère nouvelle,  
Il attendit son jour dans l'immortalité. »

H. VUILLEUMIER.

---